

Burundi : une commission créée pour réviser la Constitution

@rib News, 12/05/2017 – Source AFP Le président burundais Pierre Nkurunziza (photo) a mis en place vendredi une commission chargée de proposer dans un délai de six mois une révision de la Constitution, qui pourrait notamment inclure la fin de la limitation des mandats présidentiels. Le président Nkurunziza a nommé cette commission quelques heures après avoir reçu un rapport sur des consultations menées depuis plus d'un an auprès de 26.000 Burundais, et qui affirme notamment que la "majorité" des personnes consultées ont en commun "la volonté de supprimer la limite des mandats".

Pierre Nkurunziza, dont la réélection en 2015 à un troisième mandat controversé a déclenché une grave crise politique au Burundi qui n'est toujours pas réglée, avait laissé entendre en décembre 2016 qu'il pourrait se représenter en 2020, "si le peuple le demande". "Le peuple peut décider chaque fois qu'il le désire (de réformer) la Constitution", avait-il déclaré, suggérant ainsi qu'il était prêt à réviser l'actuelle Constitution, dont l'article 96 prévoit que le chef de l'État "est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois". Des divergences sur l'interprétation de cet article sont à l'origine de la crise actuelle. M. Nkurunziza avait été élu une première fois par le Parlement en 2005, dans le cadre d'un mécanisme de sortie de guerre civile (1993-2006) prévu par l'accord d'Arusha (2000), puis une deuxième fois au suffrage universel en 2010. Il considère donc que son premier mandat ne compte pas, ce qui l'a autorisé à se représenter fin avril 2015 à un troisième mandat, avant d'être réélu en juillet de la même année. L'opposition, la société civile et une partie de son camp ont au contraire jugé ce troisième mandat contraire à la Constitution et à l'accord d'Arusha, précipitant le pays dans une grave crise qui perdure. Le Cnared, plateforme regroupant la quasi-totalité de l'opposition burundaise intérieure et en exil, a dénoncé cette velléité de révision de la Constitution. "Ce n'est pas une surprise car ceci est la consécration d'un projet mûri de longue date par M. Nkurunziza en vue de régner à vie, à cause de sa vision messianique", a réagi samedi auprès de l'AFP Charles Nditije, le président du Cnared. "Son objectif est de casser le verrou des deux mandats et d'enterrer l'accord de paix d'Arusha", a-t-il poursuivi. "C'est une déclaration de guerre au peuple burundais, qui ne va pas se laisser faire", a-t-il lancé. Le porte-parole du chef de l'Etat, Jean-Claude Karerwa Ndenzako, a au contraire estimé auprès de l'AFP que M. Nkurunziza prenait "au sérieux les avis et considérations exprimés par les Burundais". "Il faut attendre les conclusions de cette commission qui seront soumises, le cas échéant, à référendum", a-t-il ajouté, appelant l'opposition "à respecter le peuple burundais, seul détenteur du pouvoir". Cette commission est constituée de 14 hommes et une femme, tous membres ou proches du CNDD-FDD, le parti au pouvoir, selon des sources concordantes. "Rien ne semble malheureusement pouvoir arrêter le président Nkurunziza, qui est décidé à se maintenir au pouvoir quel qu'en soit le prix et à sortir du cadre tracé par l'accord d'Arusha", a dénoncé de son côté un diplomate s'exprimant sous couvert d'anonymat. La crise au Burundi a déjà fait entre 500 et 2.000 morts selon les sources (ONU ou ONG), et poussé plus de 400.000 Burundais à l'exil.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});